



J'ai la Garde mais il vie pas chez moi

Par **Yannawana**, le **26/05/2019** à **21:06**

Bonjour après une séparation j'ai obtenue la garde de mon fils il avez 6ans depuis c'est 9ans il étai partie chez son père car entre temp j'ai hu deux bébé rapproché et pour mon fils cetaid dur de vivre avec les pleur des deux bébé sa fait 4ans qu'il vie chez son père aujourd'hui le papa décide de me le remettre alor que le gamin sa fait 4ans qu'il vie la bas il a c'est collègue c'est abitude ainsi que son école chez son père il a 13ans malgré que j'ai la garde faut til que je le repraine obligé ? en plus c'est que le gamin ne le veux plus c'est le papa qui a décidé de plus vouloir le garder il veu le mettre dans un blablacar (covoiturage) pour l'amener cher moipour que je le mais en septembre au collèe chez moi que je doi fair ? Et je suis til obligé de le récupère ? Aide moi svp.

Par **Visiteur**, le **26/05/2019** à **21:50**

Bonjour,

Je me permets de réécrire votre texte car il mérite d'être lu.

[quote]

Après une séparation j'ai obtenu la garde de mon fils il avait 6ans.

Depuis ses 9ans, il était chez son père car entre temps j'ai eu deux bébés rapprochés et pour mon fils c'etait dur de vivre avec les pleurs des deux bébés.

Cela fait 4ans qu'il vit chez son père et aujourd'hui, le papa décide de me le remettre alors que le gamin a ses collègues, ses habitudes ainsi que son école. Il a donc 13ans

Du fait que j'en ai la garde, suis-je obligée de le reprendre ?

En plus, le gamin ne le veux plus c'est le papa qui a décidé de ne plus le garder. Il veut le mettre dans un covoiturage pour l'amener cher moi et que je le mette en septembre au collèe ici.

Que dois-je faire ?, Est-que je dois obligatoirement le récupérer ?

Aide moi svp.[/quote]

Vous êtes bien entendu obligée de le récupérer. La loi vous l'impose car vous en avez la garde.

Vous seriez dans une situation plus favorable si vous l'aviez fait officiellement il y a 4 ans en demandant au juge que la garde soit attribuée, d'un commun accord, à votre mari.

Pour la suite, vous devez saisir le juge pour lui exposer votre situation, il entendra aussi votre

enfant pour forger sa décision.

Prenez conscience tous deux de l'importance d'une bonne santé psychologique pour votre enfant.

AIDEZ LE SVP !